



Concours photo Aéroclub Gaston Caudron

Règlement et déroulement

L'Aéroclub Gaston Caudron organise un concours de photographie dont les modalités sont détaillées ci-après.

Le concours vise à récompenser les meilleures photos prises par nos adhérents sur le thème général de la pratique de l'aviation légère à Chavenay.

Exprimez votre talent de photographe, votre sens artistique, mais aussi votre humour et votre originalité à travers vos clichés que vous partagerez avec le reste de l'aéroclub.

Art premier - Déroulement du concours

Le concours est ouvert à partir du 1^{er} mai 2021 au 31 décembre 2021.

Plusieurs thèmes sont proposés aux participants, de la manière suivante : 2 thèmes permanents valables pendant toute la période du concours et 3 thèmes supplémentaires changeant tous les mois. Chaque participant peut soumettre plusieurs photos, dans la limite d'une photo par thème.

Les photos sont envoyées, à partir du 1^{er} mai 2021, sous format « .jpeg » à l'Aéroclub Caudron à l'adresse mail suivante : concoursphotocaudron@gmail.com. Lorsque les photos ou groupes de photos sont de taille (en Mo) trop importante pour la boîte mail, elles seront envoyées par WeTransfer (www.wetransfer.com, service gratuit) à la même adresse.

Les photos peuvent être en couleur ou noir & blanc. Elles sont datées et identifiées de la manière suivante : « YYYYMMDD-NOM_Prénom-Thème-Titre_de_la_photo » ; elles sont accompagnées d'une courte description ou court commentaire de la part de l'auteur. Les photos peuvent avoir été retraitées en post-production par leur auteur mais uniquement sur les paramètres tels que luminosité, contraste, exposition, balance des blancs. Toute autre retouche est interdite (photo-montages, trucages ou autres retouches logicielles avancées), sauf indication contraire de la part des organisateurs.

L'Aéroclub Gaston Caudron sélectionne et contrôle les photos qui lui auront été adressées et les diffuse ensuite en ligne sur sa page Instagram « aeroclubcaudron » dédiée au concours photo. Le contrôle porte sur la conformité des photos par rapport au présent règlement, aux impératifs techniques et aux thèmes pour lesquels elles sont proposées.

Les internautes ont alors la possibilité de voter pour la photo avec la touche « like ».

A la fin de chaque mois, un gagnant est désigné pour chacun des 5 thèmes du mois (2 permanents et 3 thèmes valables le mois en cours). Le gagnant est celui dont la photo aura recueilli le plus de préférences (« likes ») de la part des internautes pendant le mois considéré.

A la fin de chaque mois, l'Aéroclub Gaston Caudron retire toutes les photos du compte Instagram et publie les photos des gagnants sur le site internet de l'Aéroclub, en exposant également les photos des candidats arrivés 2^{ème} et 3^{ème}.

Le mois suivant, les 2 thèmes permanents sont reconduits et 3 nouveaux thèmes mensuels sont proposés.

Les mois de juillet et août 2021 sont réunis en une seule et même période.

Art 2 - Conditions générales de participation

Le concours est ouvert à tous les adhérents de l'Aéroclub à la seule exclusion des organisateurs. Par décision du CA, les organisateurs du concours sont : Christian Spiegeleer et Thierry Fournier. Les autres membres du CA ne bénéficient d'aucune information susceptible de les avantager par rapport aux autres adhérents de l'Aéroclub.

Il n'y a pas de limite au nombre de participants. Chaque participant peut soumettre plusieurs photos. La participation est nominative.

Toute participation au concours, matérialisée par l'envoi d'une photo, entraîne l'adhésion au présent règlement.

Chaque participant garantit

- qu'il est l'auteur exclusif des photographies soumises et qu'il détient tous les droits afférents aux éléments publiés au titre de ce concours ou que les photographies sont libres de droits ;
- qu'il a l'autorisation de toute personne représentée sur la photo et/ou de celles des parents ou tuteurs légaux s'il s'agit d'enfants mineurs représentés ;
- qu'il détient l'autorisation des propriétaires des lieux, des biens et/ou des œuvres et/ou des marques protégées qui figurent sur la photo et/ou dans le texte ;
- que l'utilisation et la diffusion de la photo et du texte n'enfreint les droits d'aucune personne ou entité et ne leur cause aucun préjudice ;
- que les photographies transmises ne portent pas atteinte à l'image ou au droit de tiers, ne sont pas de nature à choquer, offenser ou diffamer et ne comportent aucune donnée à caractère personnel.

Chaque participant garantit en outre l'Aéroclub Gaston Caudron contre tout recours au titre de ce qui précède et contre les conséquences directes et indirectes de toute

revendication ou réclamation de tiers se prétendant titulaires de droits sur les éléments qu'il a fait publier dans le cadre du présent concours.

L'Aéroclub Gaston Caudron se réserve le droit de supprimer, effacer, masquer et/ou modifier tout élément publié à tout moment et sans préavis. Il n'approuve aucun élément publié, stocké ou téléchargé par le participant et n'assume aucune responsabilité quant à ces éléments ni concernant toute perte ou dommage subi.

En transmettant les photographies et autres éléments dans le cadre du présent concours, le participant donne à l'Aéroclub Gaston Caudron le droit à titre gratuit de reproduire et de représenter la photographie et/ou le texte sur son site internet, sur les pages de ses réseaux sociaux ou tout autre support de communication. Le participant renonce à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de ses photographies et/ou de ses textes par l'Aéroclub Gaston Caudron.

Le non-respect du présent règlement entraîne la disqualification du participant pour le mois en cours.

Art 3 - Dotation

Le participant qui aura reçu le plus grand nombre de « likes », tous thèmes confondus à la fin de l'année, recevra une année d'adhésion gratuite. Ce prix n'est pas cessible.

Art 4 - Loi informatique et libertés

Pour participer au Concours, les participants doivent fournir certaines informations les concernant. Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces données pourront être utilisées par l'Organisateur à des fins d'information sur le Concours ainsi qu'à des fins promotionnelles sous réserve de l'acceptation expresse des participants.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Le traitement de ces informations fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Les informations indispensables que les participants communiquent sur le site internet ou par e-mail dans le cadre du concours permettent à l'Organisateur de traiter leur participation au dit concours (envoi à votre adresse électronique ou postale de tout prix, information...). Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou

de suppression, doit être adressée par courrier aux organisateurs, à l'adresse suivante:
Aéroclub Gaston Caudron, Aérodrome de Chavenay 78450 VILLEPREUX.

Art 5 - Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques éventuellement citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Art 6 - Dispositions finales

L'Aéroclub Gaston Caudron se réserve le droit de modifier le présent concours sans préavis.

Le présent règlement est consultable sur le site internet de l'Aéroclub Gaston Caudron (www.aeroclubcaudron.fr)

°°00°°